

Bagneux

- : - : - : - : -


CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 23 MAI 2023 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay Malabry

 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE	4
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2023	4
FINANCES	5
2 - ADMISSION EN NON-VALEUR (EXERCICES 2017-2021)	5
HABITAT	5
3 - GARANTIE EMPRUNT SEQENS PHASE 1 MATHURINS.....	5
4 - GARANTIE EMPRUNT SEQENS PHASE 1 MATHURINS	6
AMENAGEMENT URBAIN	6
5 - AVENANT DE PROROGATION A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT - PLAINE DE JEUX.....	6
SPORTS	7
6 - ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS A TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT (CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ASSOCIATION COMB)	7
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	8
7- APPROBATION DE LA RESILIATION DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIVE A LA GESTION DES ESPACES PUBLICITAIRES DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE PASSE AVEC LA SOCIETE HSP	8
8 - PASSATION D'UN MARCHÉ PAR UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO) SOUS FORME D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DU MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ALLOTI EN 7 LOTS.....	9
9 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS N° 1 ET 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURES SCOLAIRES A PASSER AVEC L'ATTRIBUTAIRE PICHON.....	10
10 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES A PASSER AVEC LA SOCIETE NEL MOBILIER	11
11 - PRESTATIONS DE TRAITEURS POUR LA VILLE DE BAGNEUX.....	11
12 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIERS POUR LA PETITE ENFANCE A PASSER AVEC LA SOCIETE HABA SARL.....	11
13 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF A L'ACHAT DE PAINS ET DE VIENNOISERIES A PASSER AVEC LES 6 PRESTATAIRES.....	12
14 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 3 AUX LOTS N° 1 ET 2 DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET CONDITIONNEMENT, MATERIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION AINSI QUE L'ACTE MODIFICATIF N° 4 AU LOT N° 3, A PASSER AVEC LA SOCIETE MR NET SAS	12
15 - LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS	12
CITOYENNETE ET VIE DE QUARTIERS	13

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS BAGNEUX ENVIRONNEMENT	13
17 - MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ISSUS DU BUDGET PARTICIPATIF (SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE CONDUITE AU TITRE DU PROJET DIT "SOLIDARITE CONDUITE")	15
18 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES JARDINS DE LA SENTE.....	16
19 - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE.....	16
2023	16
20 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITOYEN (OCTROI DANS LE CADRE DE	18
LA 2 ^E SESSION 2023)	18
RESTAURATION.....	19
21 - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PASSE AVEC LA SOCIETE GUILLOT JOUANI	19
ESPACE PUBLIC ET MOBILITES	20
22 - SITE DES MATHURINS (NOUVELLES VOIES).....	20
COMMUNICATION	24
23 - REMISE DE LOTS DANS LE CADRE DU CONCOURS "BAGNEUX ÇA BOUGE"	24
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	24
24 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 3 RELATIF A L'ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (LOTS N° 1, 2 ET 3) A PASSER AVEC LA SOCIETE SAS CREA'TOP	24
PERSONNEL	24
25 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	24
26 - ACCUEIL ET GRATIFICATION D'ETUDIANTS STAGIAIRES	25
27 - RECRUTEMENT D'APPRENTIS.....	25
28 - RECOURS A DU PERSONNEL VACATAIRE	25

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 23 MAI 2023 -

(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Nous commençons notre séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, absente, pouvoir à Patrick Duru

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, absent, pouvoir à Laurent Kandel

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Mouloud Haddad
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, absent, pouvoir à Ingrid Bidault
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Chloé Trividic
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, absente, pouvoir à Fanny Douville
BIZERAY Léa, présente à partir de 20 h 15
HENNOUCHE Nassera, absente, pouvoir à Hélène Cillières
PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Corinne Pujol
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, absent
MARTIN Patrice, présent
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente

Le quorum est atteint, Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Yasmine Boudjenah pour cet appel.

Avant de commencer le Conseil municipal, je vous délivre deux informations. La première concerne la dénomination de groupes politiques : Mme Kadouci et M. Ouedraogo ont fait part du fait qu'ils siègeraient désormais au sein du Groupe renommé Majorité Présidentielle.

La deuxième concerne la désignation des délégués supplémentaires pour les élections sénatoriales.

Je l'ai évoqué au dernier Conseil municipal en vous disant que nous serions appelés à convoquer une séance extraordinaire, le vendredi 9 juin à 18 heures, ici même dans cette salle des fêtes. La date est la même pour toutes les communes d'Île-de-France. Je souhaite que tout le monde ait bien cela en tête. Cette date a été décidée par les services préfectoraux.

Ce soir-là, il s'agira de désigner des délégués supplémentaires qui, pour notre commune, éliront les sénatrices et les sénateurs renouvelables, le 24 septembre prochain.

Le nombre de délégués est fixé par arrêté préfectoral en fonction du nombre d'habitants dans les communes concernées.

Pour Bagneux qui compte 43 Conseillers municipaux, nous disposerons de 43 délégués de droit.

Comme ville de plus de 30 800 habitants, nous devons aussi désigner 14 délégués supplémentaires et autant de suppléants.

(Arrivée de Mme Bizeray à 20 h 15.)

Chacun d'entre nous votera aux élections sénatoriales et le Conseil municipal du 9 juin aura à désigner 14 délégués supplémentaires et autant de suppléants. Un scrutin aura donc lieu dans l'enceinte du Conseil municipal à bulletins secrets.

Je rappelle que les délégués supplémentaires doivent être électeurs inscrits sur les listes électorales, bien sûr, mais électeurs dans la commune.

Une liste peut comporter jusqu'à 28 noms, 14 titulaires et 14 suppléants. Ce n'est pas une obligation que d'avoir ces 28 noms, il faut en avoir 2 au minimum.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégué et de suppléant est composée alternativement d'une femme et d'un homme ou inversement ; la parité est obligatoire.

Notre conseillère départementale, Mme Cillières, désignera, en tant que telle un ou une déléguée. Dans la mesure où elle est conseillère départementale, c'est de droit.

Le dimanche 24 septembre, se tiendra le vote à la Préfecture de Nanterre.

Nous affréterons un transport collectif pour l'ensemble des délégués afin d'éviter à chacun de s'y rendre par ses propres moyens, d'autant plus que cela tombe le week-end de la fête des vendanges. Cela ne nous arrange pas, mais c'est ainsi.

Nous vous proposerons de partir tôt le dimanche matin pour être dans les premiers, si possible, à voter en préfecture, pour éviter d'attendre trop longtemps. Nous vous indiquerons en amont, l'heure et le lieu du départ. Nous partirons de l'hôtel de ville.

Je vous invite à être présents le 9 juin, pour éviter tout risque de nouvelle convocation du Conseil municipal car si le quorum n'est pas atteint, nous serons obligés de convoquer à nouveau le Conseil.

Je vous demande de bien vouloir noter d'ores et déjà dans vos agendas la date du 24 septembre.

Je rappelle qu'il n'est pas possible de donner pouvoir sauf en cas de problème médical avéré grave et à condition d'être en capacité de le démontrer, soit en cas de souci avec un ascendant ou un descendant et, là aussi, à condition de démontrer à la préfecture la validité de l'empêchement de déplacement. Ce sera très contrôlé.

Je vous alerte sur ce point. Vous ne pouvez pas ne pas être présents.

Mme KADOUCI. - Madame le Maire, nous n'avons pas de nouvelles de M. Zani depuis longtemps. S'il ne vient pas le 9 juin, cela veut-il dire report ? Vous n'avez pas de nouvelle de M. Zani ? Sera-t-il présent ?

Mme le MAIRE. - Je parlais du vote de septembre.

Si, le 9 juin, des élus ne sont pas là, il faut qu'ils donnent pouvoir comme d'habitude. Il faut tout de même que nous ayons le quorum, c'est-à-dire la moitié du Conseil municipal plus un. J'attire votre attention sur cet aspect parce que 18 heures un vendredi soir, c'est un peu compliqué. Il vaut mieux avoir le quorum sinon nous serons obligés de convoquer à nouveau le Conseil municipal la semaine suivante, ce qui n'arrangera personne.

Le 24 septembre, il faut que chacun essaie de se rendre disponible. Notez bien cette date dans vos agendas. Je répète que l'impossibilité de se déplacer relève forcément d'un cas de force majeure qu'il faut pouvoir démontrer au service de la Préfecture. Ce n'est pas très aisé.

En général, la Préfecture n'est pas très conciliante, elle est même très regardante car c'est un droit des élus que de voter pour les sénatoriales. Elle considère que les élus doivent être exemplaires en la matière. C'est un devoir.

Voilà les quelques mots que je tenais à vous dire pour que vous ayez bien cela en tête.

Je passe à l'ordre du jour du Conseil municipal après cet aparté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2023

Mme le MAIRE. - Mme Moutaoukil m'a dit qu'elle avait une remarque à formuler.

Mme MOUTAOUKIL. - Oui. Il s'agit d'une toute petite remarque. À l'appel, on indique que Mme Nezha Chami-Ouaddane m'aurait donné pouvoir. Il s'agit d'une erreur parce que j'avais celui de M. James Ndjehoya.

Mme le MAIRE. - Mme Moutaoukil me l'a dit avant le début du Conseil municipal. Nous allons faire les recherches. C'est peut-être Mme Boudjenah qui avait le pouvoir de Nezha Chami-Ouaddane et Mme Moutaoukil, celui de James Ndjehoya.

Nous allons vérifier.

Mme MOUTAOUKIL. - James Ndjehoya est noté comme absent sans pouvoir.

Mme le MAIRE. - Nous allons vérifier les documents et apporter la correction. Il s'agit d'une erreur de notre part.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

M. MARTIN. - Nous n'étions pas là à ce Conseil municipal, aussi, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote M. Martin et M. Rousseau.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS A CE CONSEIL, EN TENANT COMPTE DE LA REMARQUE EMISE**

FINANCES

2 - ADMISSION EN NON-VALEUR (EXERCICES 2017-2021)

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOURABLES POUR LES EXERCICES 2017 A 2021

Mme le MAIRE. - La somme totale s'élève à 40 918 €. Cela concerne les non-poursuites opérantes ou des recherches infructueuses des usagers en dette. Nous devons procéder à ces annulations pour le Trésor public. Les explications précises se trouvent dans la délibération.

M. MARTIN. - J'ai vu un montant assez important pour les poursuites inopérantes. Je ne sais plus si les montants étaient les mêmes les années précédentes.

Mme le MAIRE. - Là, cela couvre 5 ans : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Je ne suis pas en capacité de vous dire si le montant était le même. Vous avez pris connaissance du détail. Ils nous ont demandé d'annuler de toutes petites dettes pour un montant total de 856 €. Les poursuites pour 35 432 € ont été inopérantes, le Trésor public nous dit qu'il n'a pu les recouvrer. Il y a 163 € pour des débiteurs décédés et il y a 2 737 € pour des actes infructueux.

Nous faisons des annulations, des apurations de dettes à la demande du Trésor public. Une fois toutes les relances effectuées, le Trésor public demande d'annuler car il n'a plus moyen de recouvrer.

M. MARTIN. - Ce sont les 35 432 € qui m'ont interpellé. Je n'avais pas l'habitude de voir ces montants.

Mme le MAIRE. - Mme Alliaud, Directrice générale des services, me dit que c'est à peu près toujours le même montant.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

HABITAT

3 - GARANTIE EMPRUNT SEQENS PHASE 1 MATHURINS

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS POUR UN PRET TOTAL DE 9 880 831 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 62 LOGEMENTS

4 - GARANTIE EMPRUNT SEQENS PHASE 1 MATHURINS

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS POUR UN PRET TOTAL DE 12 348 167 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 75 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUE 1-3 RUE SIMONE VEIL A BAGNEUX (PHASE 1 MATHURINS)

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, Madame la Maire, je vous propose de présenter en même temps les délibérations 3 et 4 car elles concernent deux garanties d'emprunt pour le même bailleur Seqens, deux plots de logements locatifs sociaux sur la phase 1 des Mathurins rue des carrières et rue Simone Veil. Il s'agit de délibérations de garantie d'emprunt assez classiques.

Le premier rapport concerne 62 logements locatifs sociaux pour une garantie d'emprunt de 9 988 831 €. En contrepartie de cette garantie communale, la commune bénéficie d'un contingent de logements de 20 %, comme habituellement, ce qui représente en l'état 12 logements.

Le deuxième rapport concerne 75 logements locatifs sociaux de la rue Simone Veil pour un peu plus de 12 M€. Le contingent communal, toujours de 20 %, représente 15 logements réservés pour les attributions de la commune de Bagneux.

Cela représente un total de 27 logements pour l'ensemble des ensembles locatifs sociaux livrés aux Mathurins. Nous aurons le plaisir d'aller voir les nouveaux habitants bientôt à vos côtés Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci. Je suppose que cela n'appelle pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3 : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE S'ABSTENANT**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4 : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE S'ABSTENANT**

AMÉNAGEMENT URBAIN

5 - AVENANT DE PROROGATION A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT - PLAINE DE JEUX

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AVENANT 5 DE PROROGATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT PLAINE DE JEUX

Mme le MAIRE. - Yasmine Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame la Maire.

Quelques mots très brefs car je pense que tout le monde voit de quoi il s'agit d'autant que, depuis quelques jours, le dernier chantier de cette concession d'aménagement qui date de 2008 vient de

démarrer pour un dernier plot vendu en bail réel solidaire.

Du fait du report de cette dernière opération immobilière, nous devons voter un dernier avenant, j'espère, de prorogation de la concession d'aménagement, créée en 2008. Nous proposons de la proroger jusqu'en 2025 du fait de la construction de ce plot de 34 logements. Cela se terminera par les aménagements publics en entrée de Plaine de jeux, de manière à offrir aux habitants de nouveaux espaces publics (plantation d'arbres, aire de jeux, jardins, vergers, etc.).

La tenue du chantier a été représentée aux habitants du quartier, le 15 mai dernier.

Voilà l'objet de cet avenant que je vous propose d'adopter, avant qu'il ne le soit par le Conseil de territoire puisque c'est Vallée sud Grand Paris qui en a la conséquence.

Pour autant, nous passons la délibération au Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Merci;

Y a-t-il des remarques ou des interrogations sur ce sujet ?...

(Aucune.)

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

SPORTS

6 - ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS A TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT (CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ASSOCIATION COMB)

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LA COMMUNE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION COMB RELATIVE A L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS A TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, c'est à vous.

M. HADDAD. - Madame la Maire, vous avez presque tout dit. Il s'agit effectivement dans ce rapport n° 6 d'une convention tripartite entre notre commune, le club multisport du COMB et l'Éducation nationale.

Il s'agit de déterminer le rôle des uns et des autres et surtout d'organiser au mieux, notamment avec les équipes éducatives, les interventions des éducateurs auprès des élèves de nos écoles maternelles et élémentaires.

Il est demandé ici d'approuver ladite convention et de donner l'autorisation, à Mme le Maire, de signer cette convention.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup, Monsieur Haddad.

M. MARTIN. - J'ai deux questions.

Je souhaiterais savoir s'il y a une compensation financière de l'Éducation nationale vis-à-vis de la

commune ?

M. HADDAD. - Non.

M. MARTIN. - Nous nous en doutions un peu.

J'ai compris que c'était des personnes diplômées venant de l'Éducation nationale qui intervenaient, mais je n'ai pas réellement compris quelle était la valeur ajoutée du COMB dans ce projet, à part peut-être ouvrir les bâtiments et les refermer.

Mme le MAIRE. - Certains cours sont délivrés aux élèves par les éducateurs du COMB.

Dans le cadre du partenariat de la ville avec le COMB, la ville verse une subvention au COMB en plus de la mise à disposition des installations. Dans ce cadre, le club intervient gratuitement en direction des écoles.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

7- APPROBATION DE LA RESILIATION DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIVE A LA GESTION DES ESPACES PUBLICITAIRES DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE PASSE AVEC LA SOCIETE HSP

RESILIATION DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A LA GESTION DES ESPACES PUBLICITAIRES DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes amenés ce soir à délibérer pour la résiliation du contrat de concession de gestion des espaces publicitaires de la commune suite au contrôle de légalité qui a contesté la durée initiale de ce contrat prévu à 10 ans, l'estimant trop long par rapport au montant d'investissement.

Nous devons résilier cette concession et délibérer pour en avoir une nouvelle pour une durée qui ne sera pas supérieure à 5 ans, à l'occasion d'un prochain Conseil municipal, à la rentrée prochaine, je crois.

Je vous demande donc d'approuver cette résiliation.

Mme le MAIRE. - À la demande de la Préfecture, nous nous mettons en conformité.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

8 - PASSATION D'UN MARCHÉ PAR UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO) SOUS FORME D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DU MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ALLOTI EN 7 LOTS

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DU MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (7 LOTS)

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, je vous laisse présenter cette délibération.

M. BENSOUSSAN. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit ici de renouveler un contrat de fourniture pour le CTM (Centre Technique Municipal). Ce contrat qui a débuté en mai 2019 pour 4 ans arrive à échéance en mai 2023. Ce marché a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, un AOO qui a produit 6 résultats sur 7 pour les lots suivants : quincaillerie, bois, peinture, électricité, plomberie, matériaux de construction et produits sidérurgiques.

Les sommes sont indiquées dans la délibération pour un montant total de 1 560 000 € HT.

Il est à noter que le lot n° 7 concernant les produits sidérurgiques a été déclaré infructueux. Ce lot fera l'objet d'un marché sans appel d'offres et sera représenté au vote du Conseil municipal de juin.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

M. OUEDRAOGO. - Bien sûr, nous sommes pour.

Une remarque qui est, en même temps, une question qui concerne tous les accords-cadres qui font l'objet de délibérations.

Nous nous demandons comment la ville compte favoriser l'insertion dans le cadre de ce type d'accord-cadre lancé et attribué à des entreprises. Nous savons très bien que le taux de chômage sur notre ville est assez élevé. Une bonne partie des habitants est éligible aux critères d'insertion. Aujourd'hui, cela fait-il partie des conditions prévues par ces marchés ?

Nous sommes convaincus qu'il est important que nous, en tant que pouvoirs publics, puissions assumer notre responsabilité en créant les conditions d'accès à l'emploi parce que, à titre d'exemple, les donneurs d'ordre privé et même public, qui lancent des marchés, ne manquent pas d'insérer des clauses d'insertion avec parfois à la clé des pénalités pour les entreprises qui n'arrivent pas à respecter le quota, le volume d'heures d'insertion prévu dans les accords-cadres.

4 années d'accord-cadre, c'est important. En contrepartie, il paraît important que la ville puisse tenir compte de ces critères.

Nous voulions nous assurer que c'est bien prévu dans les accords-cadres lancés par la ville.

J'aimerais également savoir ce qui est mis en place pour maîtriser la révision des prix de ces accords-cadres.

Sur 4 années, nous sommes convaincus que les conditions économiques pousseront certains attributaires qui ont des marchés à solliciter des révisions de prix face à l'inflation ou tout autre événement économique qui pourrait venir remettre en question la validité financière des marchés.

M. BENSOUSSAN. - Ce que je peux dire à mon niveau, c'est que cet accord-cadre concerne de la fourniture. Vous abordez la question de l'insertion, vous pensez peut-être à la main-d'œuvre. Là, il n'y a pas de main-d'œuvre, ce sont des fournitures brutes pour le magasin. Ce ne sont pas des

marchés de construction ou de prestations pour la ville.

M. OUEDRAOGO. - Les entreprises qui font de la fourniture embauchent aussi du personnel. L'insertion n'est pas forcément directement rattachée aux personnes habitant la ville, c'est aussi une politique nationale puisque la volonté est de faire en sorte que les personnes éloignées de l'emploi aient aussi accès à des formations, à des dispositifs leur permettant de se raccrocher.

En gros, toutes les entreprises sont sujettes aux clauses d'insertion.

Mme le MAIRE. - Dans les marchés publics, nous sommes attentifs à mettre des critères environnementaux et sociaux. Chaque fois que nous pouvons les mettre dans les marchés que nous faisons, nous les inscrivons. Nous sommes plutôt reconnus sur cette question en la matière.

Pour tous les marchés, chaque fois que c'est possible, nous essayons de mettre des critères sociaux, de main-d'œuvre, de qualité environnementale, d'exemplarité des entreprises en la matière.

M. BENSOUSSAN. - En ce qui concerne le deuxième point, il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande, c'est-à-dire qu'à chaque fourniture, une commande est passée. Ce soir, nous votons pour des enveloppes. Cela ne dénote pas du montant du marché. C'est dans la globalité.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

9 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS N° 1 ET 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURES SCOLAIRES A PASSER AVEC L'ATTRIBUTAIRE PICHON

ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS N° 1 ET 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURES SCOLAIRES (282401, 282402)

Mme BOUDJENAH. - Il n'y a peut-être pas besoin de s'étendre sur le sujet, malheureusement, puisque c'est lié à l'inflation, à l'augmentation des prix.

C'est un marché que nous avons mis en place en juillet 2022. Il s'agit des fournitures scolaires et matérielles pédagogiques autant pour l'éducation que pour la petite enfance.

Le prestataire Pichon a accepté d'appliquer les prix initiaux même s'il subit des augmentations depuis plusieurs mois.

Pour les commandes passées avant la signature de l'avenant qui vous est présenté ce soir, il a accepté de ne pas augmenter ces prix.

Cela dit, nous sommes contraints, malheureusement comme sur plusieurs marchés, depuis plusieurs mois, d'accepter ces propositions d'augmentation sur le bordereau des prix unitaires. Après vérification, comme vous le voyez dans la délibération, nous avons acté de la justification de ces augmentations que nous vous proposons d'acter dans cet avenant.

Mme le MAIRE. - Vous verrez ce soir que plusieurs délibérations concernent des augmentations de marchés. Nous faisons cela dans tous les Conseils municipaux de France, malheureusement.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

10 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES A PASSER AVEC LA SOCIETE NEL MOBILIER

ACTE MODIFICATIF N° 2 RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES (N°161801)

Mme le MAIRE. - Nous rencontrons le même souci avec la Société NEL MOBILIER. Nous n'entrerons pas dans le détail, nous sommes confrontés au même souci pour la fourniture de mobiliers scolaires.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

11 - PRESTATIONS DE TRAITEURS POUR LA VILLE DE BAGNEUX

APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AU MARCHE DE PRESTATIONS DE TRAITEURS ALLOTI EN 4 LOTS (COCKTAILS, BUFFETS CHAUDS ET FROIDS, PLATEAUX-REPAS ET PANIERS REPAS)

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, c'est à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire. Il s'agit donc d'approuver, là aussi, un accord-cadre à bon de commande pour tout ce qui est prestation traiteur, à travers 4 lots que nous vous proposons d'attribuer ce soir :

Un lot cocktails, le lot 1, que nous vous proposons d'attribuer à la Société SAVEURS ET DÉLICIES D'ITALIE.

Un lot buffets chauds et froids, le lot 2, que nous vous proposons d'attribuer à la Société COCKTAIL COCKTAIL.

Un lot plateaux-repas, le lot 3 que nous vous proposons d'attribuer à la Société COCKTAIL COCKTAIL.

Un lot paniers repas, le lot 4 que nous vous proposons d'attribuer à la Société ELOMAT.

Mme le MAIRE. - Merci. C'est évidemment passé en commission d'appel d'offres.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

12 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIERS POUR LA PETITE ENFANCE A PASSER AVEC LA SOCIETE HABA SARL

ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIERS POUR LA PETITE ENFANCE (N° 161802)

Mme le MAIRE. - C'est un peu le même souci.

Mme TRIVIDIC. - Oui, avec un ajout de mobiliers qui n'étaient pas forcément dans le marché d'origine. L'équipement des crèches évolue, les typologies d'articles évoluent aussi avec le temps. Il s'agit là de l'ajout de certains articles dans le marché.

C'est une délibération régulière.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

13 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF A L'ACHAT DE PAINS ET DE VIENNOISERIES A PASSER AVEC LES 6 PRESTATAIRES

ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF A L'ACHAT DE PAINS ET DE VIENNOISERIES (N° 152801-06)

14 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 3 AUX LOTS N° 1 ET 2 DU MARCHE DE FOURNITURE ET CONDITIONNEMENT, MATERIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION AINSI QUE L'ACTE MODIFICATIF N° 4 AU LOT N° 3, A PASSER AVEC LA SOCIETE MR NET SAS

ACTE MODIFICATIF N° 3 AUX LOTS N° 1 ET 2 (N°103601 ET 103602) DU MARCHE DE FOURNITURE ET CONDITIONNEMENT, MATERIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION ET ACTE MODIFICATIF N° 4 AU LOT N° 3 (N°103603)

Mme le MAIRE. - Je propose que vous abordiez les deux délibérations en même temps.

M. GUILLEMIN. - Bonjour. Il s'agit des augmentations habituelles. Je vous demande de donner l'accord à Mme la Maire afin de les signer.

Mme le MAIRE. - Si vous n'avez pas de questions, nous passons aux votes.

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

15 - LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 DU LOT N° 1 RELATIF AU MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS A PASSER AVEC LA SOCIETE SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE ET LE LOT N° 2 POUR KONICA

M. HOUSNI. - Bonsoir à tous.

Cette fois-ci, cela ne concerne pas l'augmentation mais un changement de référence d'indice.

Pour intégrer la dernière série des indices dans le calcul de la révision des prix, acte modificatif qui concerne deux lots, il est nécessaire d'acter cet avenant pour pouvoir traiter la révision des prix.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Martin, je vous en prie.

M. MARTIN. - Le nombre de photocopieurs en maintenance nous paraît assez important. Il y a 100 photocopieurs et 2 multifonctions pour la presse. Y a-t-il eu un essai d'optimisation des photocopieurs comme cela se fait dans toutes les entreprises parce que le coût de la maintenance explose ainsi que le coût du papier.

Dans les entreprises, au lieu d'avoir un photocopieur par étage ou par zone, on essaye d'optimiser, ce qui nécessite quelques déplacements.

A-t-on eu la même démarche à Bagneux ?

M. HOUSNI. - Je vous rassure. La démarche a été parfaitement réfléchie. Il y a 5 ans, nous nous sommes fait accompagner d'une société pour réfléchir à une politique de reprographie. Depuis, nous nous améliorons. Il est exact qu'il faut se déplacer un peu pour imprimer. Aujourd'hui, dans l'ensemble de nos bureaux, à l'intérieur de la collectivité, vous ne trouverez pas d'imprimantes. Nous tenons compte du respect de l'environnement et prenons en considération l'aspect économique.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DE QUARTIERS

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS BAGNEUX ENVIRONNEMENT

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION BAGNEUX ENVIRONNEMENT

M. LE THOMAS. - Le 21 mars, nous avons voté une subvention de 15 000 € pour cette association qui regroupe notamment le Fablab, la recyclerie, etc. Beaucoup d'actions sont menées en direction des scolaires et de la population pour les sensibiliser à l'environnement et à la recyclerie de matériels et autres.

Il nous semblait intéressant de passer une convention, même si cette association n'entre pas dans les critères obligatoires qui sont de 23 000 € que la loi nous impose de passer avec toute association qui obtiendrait une subvention de ce niveau.

Néanmoins, au regard de l'ampleur de leur action au sein de la ville, il nous semblait intéressant de passer une convention d'objectifs avec cette association.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec cette association, y compris tout document afférent à celle-ci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Nous sommes bien sûr favorables à ce rapport.

La création d'une recyclerie à Bagneux est une opportunité pour la ville.

D'ailleurs, nous avons inscrit ce projet dans notre programme de campagne municipale car nous croyons réellement à ce projet.

La recyclerie a plusieurs avantages : elle offre un nouveau service de proximité pour les habitants en demande d'alternative écologique, ainsi qu'une offre de consommation plus durable via la réutilisation ou la vente d'objets de seconde main.

Elle est aussi un lieu de rencontre et d'échange entre les habitants et un lieu de partage de connaissances, d'apprentissage pour tout type de publics. C'est important.

Elle doit être aussi une structure créatrice d'emplois - ce que je ne vois pas trop dans le dossier - des emplois en insertion qui sont en accord avec les valeurs défendues par l'économie sociale et solidaire.

Le dossier que vous nous présentez ce soir n'est pas suffisamment étayé. Il y a sûrement un dossier

beaucoup plus étayé, mais là, nous ne l'avons pas. Nous avons besoin d'être rassurés du bien-fondé de ce projet qui nécessite du professionnalisme. Le porteur du projet doit tendre vers l'acquisition de nouvelles compétences dans plusieurs domaines tels que l'économie solidaire et sociale, telle que l'économie circulaire ou encore la gestion des déchets, afin de mieux appréhender la gestion de la recyclerie et de regarder le projet sous un angle environnemental pour sensibiliser à la réduction des déchets qui, à première vue, n'est pas l'un des critères principaux, je dirai, de la création de cette recyclerie.

Nous soutenons, bien sûr, ce projet. Cette association qui est connue fait pas mal de choses sur Bagneux, mais il ne suffit pas d'être une association. Une gestion complète de cette recyclerie est vraiment à mettre en œuvre.

Nous aimerions voir la manière dont le dossier va évoluer et sera appréhendé sur tous ces critères qui nous paraissent importants.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

L'association Bagneux Environnement est reconnue par la ville de Bagneux, mais aussi les pouvoirs publics de manière générale puisqu'elle a été notamment Lauréate de nombreux appels à projets, que ce soit ceux de la région Île-de-France notamment qui ont été d'importants contributeurs et soutiens au projet de l'association, ou ceux du département des Hauts-de-Seine qui va s'engager dans le soutien à des actions spécifiques de l'association, notamment en termes de développement durable et d'écologie mais aussi d'approche des publics jeunes.

Vous évoquiez la question de l'emploi, il y a 5 salariés à Bagneux Environnement. Une entreprise de l'économie sociale et solidaire salarie des personnels, certains en contrat aidé, d'autres pas. Le projet de recyclerie s'accompagne aussi d'emplois nécessaires pour la faire fonctionner avec un projet assez global.

Nous avons des documents sur le projet de recyclerie. Nous pourrions d'ailleurs les faire passer au Conseil municipal.

Ce soir, nous votons une convention d'objectifs, après avoir voté une première subvention de 15 000 € au dernier Conseil municipal. Je rappelle qu'auparavant l'association ne percevait pas de subvention de la commune. Au précédent Conseil municipal, c'était la première fois que nous votions une subvention pour cette association.

Nous aurons à revenir sur ces questions devant le Conseil municipal et notamment sur le sujet de la recyclerie puisque, là, nous sommes dans la procédure des marchés pour commencer les travaux sur un projet a pris du retard pour diverses raisons, des raisons techniques, mais aussi des raisons liées à l'actualité, la crise sanitaire.

J'espère que nous allons maintenant pouvoir commencer prochainement les travaux. À l'occasion d'un Conseil municipal, nous pourrions revenir sur ce projet de recyclerie, le présenter un peu plus en détail.

Vous avez peut-être vu qu'il y a actuellement une recyclerie éphémère installée dans les anciens locaux du petit centre commercial de la Pierre Plate.

Le Fablab est installé dans les locaux du Poitou. Je vous invite à aller le voir, je pense qu'il y a du matériel de pointe et de qualité qui permet, d'ores et déjà, de travailler avec les habitants sur ces questions.

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous allons passer au vote si vous en êtes d'accord.

Deux collègues ne prennent pas part au vote, Fanny Douville et Agnès Balseca.

Mme DOUVILLE. - Une ressourcerie temporaire est ouverte depuis 2020 à la Pierre Plate. À ce jour, nous avons récolté presque 14 000 tonnes d'objets divers détournés des ordures ménagères. Environ 98 % de ces 14 000 tonnes sont soit réemployés, soit recyclés.

Nous pouvons vous communiquer tous les détails précis de ce que nous récoltons, où cela va, ce que nous revendons, ce que nous donnons, etc.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, FANNY DOUVILLE ET AGNES BALSECA NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

17 - MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ISSUS DU BUDGET PARTICIPATIF (SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE CONDUITE AU TITRE DU PROJET DIT "SOLIDARITE CONDUITE")

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE CONDUITE, AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF, RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET INTITULE "SOLIDARITE CONDUITE", ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFERENTE AVEC L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Il n'y a qu'un projet.

Rafaëlla Fournier, à vous.

Mme FOURNIER. – Merci.

Bonsoir à toutes et à tous.

Cela fait suite à la troisième édition du budget participatif. Comme précédemment, il s'agit de voter l'attribution d'une subvention à une association qui s'appelle, là en l'occurrence, Solidarité Conduite. Cette association a été créée pour le compte du même projet qui avait été retenu par 273 voix. Il s'agit d'un projet de création d'une auto-école solidaire à destination de publics en difficulté, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle par l'obtention du permis de conduire à tarif réduit.

C'est un projet très original.

L'association a été créée. Elle est accueillie dans les locaux du foyer des jeunes travailleurs.

L'objectif est d'être auprès d'un public jeune et de développer des partenariats avec des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

La somme de 28 000 € attribuée à l'association permettra d'acheter un véhicule à double commande, un simulateur de conduite et de procéder à des aménagements dans le local de l'auto-école qui sera située dans le FJT.

Comme le disait mon collègue, Alain Le Thomas, le montant de cette subvention dépasse le seuil de 23 000 €. Nous devons voter et conclure une convention d'objectifs avec l'association pour pouvoir lui verser ces subventions exceptionnelles dans le cadre de la troisième édition du budget

participatif.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention d'un montant de 28 000 € pour l'association Solidarité Conduite, d'approuver la convention d'objectifs correspondante et d'autoriser Mme la Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ET LA CONVENTION SONT APPROUVEES A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

18 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES JARDINS DE LA SENTE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 400 € A L'ASSOCIATION LES JARDINS DE LA SENTE

M. LE THOMAS. - Il s'agit de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à cette association, afin de lui permettre de réaliser une sorte de barrière végétale pour les protéger de la vue tant de la rue que de l'arrêt de bus qui donne sur ce jardin que de la station-service qui a une vue plongeante sur cette station, ce qui n'est pas très en adéquation avec leurs fonctions. Cela dérange bon nombre de leurs usagers.

Cette association n'a bénéficié d'aucune subvention cette année.

Mme le MAIRE. - Il s'agit des jardins qui donnent rue la Fontaine et le long de l'avenue de Bourg-la-Reine. Ils se situent juste derrière la station-service, avenue Bourg-la-Reine.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

19 - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2023

REVERSEMENT A 14 ASSOCIATIONS DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE OCTROYEE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ANNEE 2023 ET APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération traditionnelle.

Pour l'année 2023, le département va verser à la commune 266 611 € pour soutenir les actions menées par les services municipaux, notamment 5 services, celui de la culture, de l'éducation de la

citoyenneté, de la jeunesse et du centre municipal de santé, qui pilotent 10 actions pour une somme de 119 311 € et des subventions pour 147 300 € à 14 associations.

Ce soir, nous délibérons aussi pour reverser à ces associations les sommes du département qui transitent par la commune :

- ⇒ 14 200 € pour le GAFIB (Groupe Alimentaire Familial Intercommunal des Blagis), une épicerie solidaire,
- ⇒ 1 600 € pour le GERMAE,
- ⇒ 12 000 € pour l'APM (Association Perspectives et Médiations) qui fait des permanences psychologiques en direction des jeunes,
- ⇒ 8 500 € à l'association Nouvelles voies qui fait de l'accompagnement administratif et juridique (cf. dossiers CAF, etc.),
- ⇒ 8 000 € à l'association Bagneux Futsal pour son action sur le sport comme levier d'intégration,
- ⇒ 15 000 € à l'association Sourous, une association qui fait du théâtre,
- ⇒ 15 000 € à la Compagnie Mimésis engagée dans des actions culturelles,
- ⇒ 19 500 € à l'association Tous au Web qui fait notamment de la lutte contre l'illectronisme, de la formation et de l'accès aux droits pour citoyens,
- ⇒ 6 000 € pour l'Office balnéolais de sport pour les activités physiques et sportives au service de la santé,
- ⇒ 15 000 € au PPCM pour son action de cirque solidaire,
- ⇒ 5 000 € au COMB pour le sport et l'intégration professionnelle,
- ⇒ 11 500 € à la Compagnie Galante, une compagnie culturelle, pour son action en direction de l'égalité femmes/hommes,
- ⇒ 8 000 € à Bagneux Environnement pour son action savoir-faire et enjeux environnementaux. Il s'agit d'une nouvelle action,
- ⇒ 8 000 € à la Régie de quartier pour son action Bricothèque, une nouvelle action. C'est un endroit où l'on peut emprunter gratuitement du matériel que, chacun individuellement, ne peut acquérir et dont on n'a pas besoin tous les jours.

Mme MOUTAOUKIL. - Par exemple, une perceuse !

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Nous reverserons ces subventions à ces associations, après notre vote.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

20 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITOYEN (OCTROI DANS LE CADRE DE LA 2^E SESSION 2023)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA DEUXIEME SESSION DE L'APPEL A PROJET CITOYEN POUR L'ANNEE 2023

Mme le MAIRE. - Olivier Barberousse, à vous.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire.

C'est donc la deuxième session de l'appel à projet citoyen pour l'année 2023. La commission d'attribution propose de subventionner, cette fois-ci, 6 associations pour toujours soutenir des initiatives citoyennes qui tissent du lien social, améliorent le cadre de vie au travers de petits projets, des projets de 3 000 € maximum.

Le montant de cette subvention se répartit au sein de ces associations de la manière suivante :

⇒ Ensemble à l'Amicale porté par l'amicale de locataires Pervenches-Colibris pour 1 600 €. Il s'agit d'une série d'activités de cours de couture, de jeux de société, de divers ateliers dans le cadre de leur association,

⇒ Jardin partagé Tann'nature, la création d'un jardin partagé pour 2 115 €,

⇒ Le Rendez-vous des photographes pour une opération de photographie de la prochaine fête des vendanges avec des drones et la publication d'un livre du recueil de ces photographies pour 2 000 €,

⇒ Association Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour 2 500 € pour leur permettre d'organiser deux soirées musicales, la première le 14 juin suivie d'un buffet et, la deuxième, le 21 juin avec une scène ouverte, un éveil musical pour les plus petits et d'autres intervenants.

⇒ La Fontaine Wall Art portée par l'association Larmétis Collectif qui se propose d'organiser des médiations culturelles, des ateliers participatifs et de finir par la coconstruction d'une fresque participative pour 2 000 €,

⇒ ASSBAC, en vue de l'aider à organiser son urban show, son spectacle qui aura lieu ici même, nous proposons 1 500 €.

Je vous propose de subventionner au total 11 715 € répartis comme dit précédemment aux associations susmentionnées.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

RESTAURATION

21 - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PASSE AVEC LA SOCIETE GUILLOT JOUANI**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

M. GUILLEMIN. - À travers cette délibération, il vous est demandé d'approuver le protocole transactionnel entre la ville de Bagneux et la Société Guillot Jouani relatif à un marché conclu en octobre 2020 sur les produits laitiers.

Durant cette période, la société a eu à subir des pénuries sur plusieurs références.

Le service restauration, pour répondre à ses besoins, a donc commandé des produits de substitution n'étant pas dans le marché tel que passé en 2020.

Cela représente une somme de 184 500 €.

La situation est normalement régularisée par un acte modificatif du marché. Le marché étant échu, il est nécessaire de passer un protocole transactionnel entre la ville de Bagneux et la société Guillot Jouani pour régler la somme due à cette société.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

Mme KADOUCI. - Madame la Maire, chers collègues, nous sommes bien évidemment pour cette approbation, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de demander comment ce contrat a été géré : des prestations hors bordereaux de prix et hors catalogues n'ont pas été dans le marché d'offre produits laitiers. Il existait la possibilité de faire un avenant au bon de commande en cours, mais visiblement, vos services sont passés à côté de la date de fin de contrat.

Cela pose question sur la procédure achat des besoins particuliers non rattachés à un outil contractuel.

Nous pensons qu'il faut que ce protocole transactionnel fasse cas d'école parce qu'au-delà du caractère anormal de la procédure utilisée, la Société Guillot Jouani se retrouve avec des factures bloquées à montants cumulés très importants, ce qui peut engendrer des difficultés de trésorerie, voire des contentieux.

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Mme la Directrice générale des services.

Mme ALLIAUD. - Je me permets de vous apporter une réponse.

Je pense qu'il y a eu, avec ce marché, des difficultés et des erreurs de part et d'autre parce que nous nous sommes trouvés dans une période où il y avait pas mal de tension en matière d'approvisionnement sur les denrées alimentaires, y compris pour nos propres fournisseurs qui se sont parfois trouvés en situation de ne pas pouvoir nous fournir tous les produits qu'ils nous avaient proposés dans leur catalogue. Du coup, ils ont changé leur catalogue et nous ont proposé des produits équivalents en sous-estimant le fait qu'ils nous proposaient dans de nouveaux catalogues des produits qui n'étaient pas au bordereau unitaire des prix.

Chez nous, s'agissant du marché beurres et fromages, un marché très utilisé pour la restauration des enfants (nous commandons des quantités de yaourts assez impressionnantes dans une année), nous avons été confrontés au souci de pouvoir continuer de proposer des produits laitiers. Là aussi,

personne ne s'est vraiment dit qu'un yaourt n'en valait pas un autre pour des questions de bordereau unitaire des prix.

Il y a donc eu à la fois un souci avec le fournisseur qui, normalement habitué au marché public, aurait dû être vigilant à ne pas nous proposer des produits qui n'étaient pas dans le marché, produits que nous ne pouvions pas payer, et, pour ce qui nous concerne, un problème de vigilance : nous aurions dû nous dire qu'un yaourt n'en valait pas un autre, pour des raisons strictement d'exécution de marché.

Nous nous sommes donc retrouvés dans cette situation qui a fait que le trésorier a rejeté les factures. Cela a créé de l'embouteillage, des soucis, des discussions compliquées pour que les uns et les autres comprennent où étaient les problèmes. Tout ceci nous a demandé un peu de temps pour que tout le monde comprenne bien les tenants et les aboutissants. Le marché arrivant à expiration, nous nous sommes retrouvés en fin de marché et, de ce fait, la régularisation dans le cadre de ce marché n'a pu se faire.

Cette situation a peut-être relevé d'un manque d'attention, mais ce souci de continuer à consommer ces produits laitiers indispensables a conduit à une situation regrettable. Aujourd'hui, tout le monde est évidemment appelé à la plus grande vigilance. Je vous rappelle que vous avez voté au renouvellement des marchés au dernier Conseil municipal, je crois. Le fournisseur titulaire de ce lot est le même.

J'espère aussi que les erreurs commises de part et d'autre serviront de leçon, que nous ne nous retrouverons plus dans cette situation. Il me semble qu'il y a moins de tension d'approvisionnement en denrées alimentaires. Même nos fournisseurs se trouvent moins dans des situations tendues pour avoir les produits qu'ils nous proposaient.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup, Madame Alliaud.

Il s'agit évidemment d'une situation regrettable. C'est pour cela que nous vous proposons de passer un protocole transactionnel comme le prévoit la loi. Nous pourrions ainsi régler ces factures. Ce sont des sommes importantes pour notre fournisseur qui, d'ailleurs, continue de travailler avec nous. Nous lui devons ces sommes. Ce soir, c'est le moyen, par cette délibération, de les lui régler, d'apurer une situation qui ne peut pas perdurer.

Je vous remercie si vous êtes d'accord pour adopter ce protocole.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

22 - SITE DES MATHURINS (NOUVELLES VOIES)

DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES ET PROLONGEES SUR LE SITE DES MATHURINS A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Monsieur Duru, à vous.

M. DURU. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, hautement symbolique, la dénomination des rues et espaces publics est

l'occasion de rendre hommage à des personnes célèbres qui se sont illustrées par leur engagement, leur créativité, leur courage et leurs performances intellectuelles ou sportives, mais comme le rappelait notre collègue Claire Gabiache lors d'une précédente délibération, peu de femmes ont l'honneur de voir leur nom attribuer à une voie dans l'espace public. C'est pourquoi la municipalité a engagé dans cette mandature un processus de féminisation des noms de rues.

Le projet du site des Mathurins nous donne l'occasion de proposer des noms de femmes pour adresser les constructions futures sur des nouvelles voies de ce quartier.

Comme le décrit la note de présentation, à la suite des rues Simone Veil et Gisèle Halimi nous proposons d'ajouter les noms de :

⇒ Agnès Varda, cinéaste, photographe et plasticienne française pour une future place au pied du Belvédère,

⇒ Eunice Newton Foote, scientifique et inventrice américaine qui fut la première chercheuse à avoir identifié le phénomène d'effet de serre et qui fut également militante pour les droits des femmes pour une allée donnant sur l'entrée du futur parc poumon vert de ce quartier,

⇒ Angela Davis, écrivaine américaine, militante au mouvement américain des droits civiques, féministe, qui défend les droits humains, notamment ceux des minorités pour l'axe Nord-Sud traversant tout le quartier.

Il est aussi proposé de rappeler l'histoire économique de cette partie de la ville et de l'installation dans les années 50 des usines Thomson par la création de la rue des Thomson, le long du futur pôle tertiaire qui verra le jour au sein du quartier.

Et comme s'y sont engagées la municipalité et Mme la Maire dans un précédent Conseil municipal, le nom de Samuel Paty, professeur d'histoire et de géographie, qui fut lâchement assassiné, le 16 octobre 2020, par un terroriste islamiste pour avoir seulement exercé son métier de professeur, est proposé pour nommer une rue en entrée de site.

Enfin, il est proposé le prolongement de la rue des Mathurins et de la rue Gisèle Halimi, afin de créer un lien entre le futur lycée et la future école du bâtiment Y.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les dénominations proposées des voies nouvelles ou prolongées sur le site des Mathurins.

M. MARTIN. - Deux points. Nous sommes tout d'abord heureux de voir que vous proposez la création d'une rue Samuel Paty. Vous allez dans le sens du vœu que nous avons formulé - ce n'était pas la même chose - que Mme Cillières avait critiqué vivement à l'époque.

C'est une bonne chose.

Mme le MAIRE. - Il s'agissait de débaptiser.

M. MARTIN. - Oui, mais cela allait dans ce sens. Vous allez dans notre sens, c'est très bien, je vous en remercie.

Ensuite, ni les élus de l'opposition ni le public n'ont été amenés à participer au choix du nom de ces rues. D'habitude, vous faites toujours plein de communication pour la création de rues et, là, il y en a 4 ou 5 et vous ne faites aucune communication ! Est-ce délibéré ?

Là, ont été tout de même retenus pas mal de noms de femmes étrangères. Nous aurions pu trouver des noms de femmes françaises très réputées, très connues : nous sommes en France.

Ma remarque est plutôt générale : pourquoi n'a-t-on pas sollicité le public et les élus de l'opposition pour le choix de ces noms de rues ?

M. DURU. - Certains noms avaient été proposés lors de la précédente consultation, comme Angela Davis et la rue des Thomson. Ayant reçu un certain succès, nous les avons repris pour cette fois. Le temps faisant, nous n'avons pas eu le temps de consulter pour cette fois-ci, mais nous retenons votre proposition.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme SALAÛN. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur Martin, les noms de rues, c'est aussi de la mémoire. Au nom du Groupe Communistes et Citoyens, je me réjouis que nous puissions adopter cette délibération. Elle s'inscrit bien dans le choix que nous mettons en avant depuis le début de ce mandat, celui de mettre en valeur des femmes. C'est une manière pour Bagneux de redonner aux femmes leur juste place dans l'espace public. C'est aussi une manière de mettre en lumière des personnes qui ont marqué leur époque dans différents domaines, à des périodes différentes.

Après les rues Simone Veil et Gisèle Halimi et rue des Carrières qui accueillent en ce moment de nouveaux habitants, les noms qui nous sont proposés ce soir viennent enrichir le patrimoine de nos rues.

Cette fois-ci, culture, écologie et droits humains ont été retenus pour dénommer de futures rues.

Deux Américaines de renom, l'une qui a vécu au XIXe siècle, Eunice Newton Foote, et l'autre qui vit encore, Angela Davis, vont donner du souffle à notre ambition de féminiser les noms de rues, la personnalité et la portée d'Agnès Varda complètent bien cette visée.

Cette décision que notre Groupe applaudit des deux mains permet aussi un travail de mémoire utile pour les jeunes générations.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. ZAMBETTI. - Lorsque nous votons des voies de noms de femmes, cela ne me gêne pas beaucoup qu'elles soient françaises ou étrangères. Ce qui me gêne, c'est le plan joint sur lequel on peut y voir 3 carrés rouges. Je ne sais pas si vous savez ce que cela veut dire ?...

Personne ne sait.

Ces trois carrés sont des bâtiments qui font 50 mètres de haut. N'est-ce pas ? Ceci me gêne énormément.

Je voudrais avoir plus de détail sur la zone C1. Là, il n'y a pas du tout de construction sur le plan, ni sur le C2.

Je voudrais avoir une réponse ce soir, merci.

Mme BOUDJENAH. - Je ne sais pas si vous allez avoir une réponse détaillée, comme vous dites, ce soir parce que l'objet de la délibération n'est pas celui-ci. Je ne sais pas si tout le monde a le plan sous les yeux.

Le C1, mais je pense que nous avons déjà abordé ce sujet ici, Monsieur ZAMBETTI, est la partie économique du site. Les dessins que vous voyez correspondent aux permis de construire délivrés à LBO qui possèdent encore cette partie du nord du site des Mathurins, pour un campus tertiaire.

Mme le MAIRE. - Là, c'est de l'activité, non des logements.

Mme BOUDJENAH. - Ce n'est pas nouveau même si, à l'heure où je vous parle, il n'y a pas de preneur. Pour l'instant, ils n'ont pas lancé les travaux.

La partie C2 et en blanc parce que, pour l'instant, LBO qui possède aussi cette partie n'a pas travaillé de projet.

Voilà les réponses que je peux vous apporter ce soir.

M. ZAMBETTI. - Cela veut dire que nous votons aussi le plan.

Mme le MAIRE. - Nous votons le nom des rues.

M. ZAMBETTI. - Mais un peu aussi le plan.

M. LE THOMAS. - Le plan des rues.

M. ZAMBETTI. - Dans ce cas, il ne fallait pas mettre aucun bâtiment.

Mme le MAIRE. - C'était pour vous aider à vous repérer dans le projet.

M. ZAMBETTI. - L'extension du parc de 2,5 hectares est recoupée par une voie lourde, principale, avec passages de bus.

Mme le MAIRE. - Il y a une voie, effectivement, mais elle est verte. La voie de circulation traversant le parc a été abandonnée. C'est pour cela que nous avons mis du vert. Ce sera vert, il n'y aura pas de voiture, ce n'est pas une voie de circulation.

M. ZAMBETTI. - D'accord.

Nous allons nous abstenir sur ce genre de plan, pas pour le nom des rues, mais pour le plan en lui-même.

Mme BOUDJENAH. - Un petit complément, Monsieur ZAMBETTI : il ne faut pas incriminer les services municipaux d'avoir utilisé ce plan, pour l'instant, le plan officiel qui figure dans l'OAP Mathurins que nous avons adopté à l'occasion d'une des dernières modifications de notre PLU communal. C'est depuis que nous avons décidé de ne plus aller vers une voirie nord-sud qui traverserait le parc, mais d'un point de vue réglementaire, ce sera modifié dans la future OAP Mathurins qui sera inscrite dans le PLUI (le PLU intercommunal) qui est en élaboration avec Vallée Sud Grand Paris.

Nous avons joint ce plan non pas pour discuter du projet mais pour que tout le monde comprenne de quelles rues et de quelle place il s'agit puisque, pour Agnès Varda, c'est une placette au sud du futur parc qui portera son nom.

Mme le MAIRE. - Ce soir, nous votons sur la dénomination des rues.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES BALNEOLAIS**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

COMMUNICATION

23 - REMISE DE LOTS DANS LE CADRE DU CONCOURS "BAGNEUX CA BOUGE"

Mme CILLIERES. - Il s'agit de pouvoir délibérer sur un montant maximum de 3 000 € TTC pour encadrer l'acquisition de prix que nous avons lancés dans le cadre du concours d'expression libre "Bagneux, ça bouge". Il y a 3 catégories et différentes formes artistiques référencées. C'est pour pouvoir acheter des lots dans le cadre de ce concours.

Mme le MAIRE. - C'est un concours sur une participation culturelle.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
--

24 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 3 RELATIF A L'ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (LOTS N° 1, 2 ET 3) A PASSER AVEC LA SOCIETE SAS CREA'TOP

ACTE MODIFICATIF N° 3 RELATIF A L'ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (LOTS N° 1, 2 ET 3)

Mme CILLIERES. - Nous avons déjà passé cette délibération.

Il s'agit, là aussi, d'un acte modificatif sur des bordereaux de prix pour des équipements de nos agents municipaux pour les 3 lots concernés de ce marché qui concernent chaussures, blouses, polaires, etc. les EPI (Équipements de Protection Individuelle) des agents communaux.

Vous avez les fourchettes d'augmentation qui peuvent aller jusqu'à des pourcentages extrêmement élevés, comme 37 % pour le troisième lot. Je ne reviens pas sur le contexte d'inflation et d'augmentation du prix des matières premières.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

25 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - Je condense un peu le propos : il est question de transformation de postes de catégorie C en catégorie B, des postes d'assistance à Direction dans différents services de la commune, du renforcement du service d'aménagement urbain notamment en lien avec le quartier des Mathurins et, enfin, de transformations de postes et, du coup, de renforcement de présence de cadres de catégories A et B au service de la restauration, ainsi que des ajustements, traditionnels maintenant, d'évolution, des recrutements.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

26 - ACCUEIL ET GRATIFICATION D'ETUDIANTS STAGIAIRES

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER DES CONVENTIONS DE STAGES GRATIFIES ET DE VERSER LA GRATIFICATION CORRESPONDANTE

Mme CILLIERES. - Je n'entre pas dans le détail, cette délibération a pour objet de donner l'autorisation à Mme le Maire d'offrir un cadre d'accueil aux stagiaires dans notre collectivité et de leur verser les gratifications correspondantes en fonction des durées de stages, notamment.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

27 - RECRUTEMENT D'APPRENTIS

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Mme CILLIERES. - Cette délibération est un peu similaire à la précédente. Il s'agit là de notre engagement à destination d'apprentis par le biais de contrats d'apprentissage. Nous vous avons spécifié que nous en embauchions surtout dans les domaines de la petite enfance et de l'informatique, des secteurs pénuriques. Nous accompagnons des jeunes en formation au sein de nos services.

Vous avez des précisions sur les coûts et les prises en charge par le CNFPT.

Il s'agit d'une délibération-cadre aussi pour la rémunération des apprentis au sein de notre collectivité.

Mme le MAIRE. - Merci.

28 - RECOURS A DU PERSONNEL VACATAIRE

AUTORISATION DE RECRUTER DES VACATAIRES ET FIXATION DES TAUX DE VACATION

Mme CILLIERES. - Nous allons passer cette délibération chaque année. L'année dernière, je ne sais pas si vous en souvenez, mais ont été établis des volumes horaires maximums dans le cadre des vacances qui ont lieu au sein des différentes Directions de services de la collectivité. Ces volumes horaires maximums sont nécessaires à la rémunération des vacataires de la commune.

Dans cette délibération, il est question d'une revalorisation de certains taux horaires de vacation. C'est lié au fait que sont intégrés, à la rémunération des heures de vacation, les 10 % de congé.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je tiens à faire un petit retour en arrière sur mon intervention sur les sénatoriales parce que j'ai oublié de vous dire qu'il faut déposer des listes pour les délégués remplaçants à élire. Pour des questions de commodité, nous souhaiterions avoir ces listes au plus tard le mardi ou le mercredi, de sorte que nous ayons le temps d'imprimer les listes pour le vendredi du Conseil municipal, ce qui serait plus pratique pour voter dans de bonnes conditions.

J'ai parlé du Conseil municipal du 9 sur les sénatoriales, mais nous aurons aussi un Conseil municipal le mardi 27 juin à 20 heures.

Comme point à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, nous aurons entre autres le compte administratif 2022 de la collectivité.

Je vous remercie.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

À très bientôt.

(La séance est levée à 21 h 22.)